

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Ville de Rosemère**

**Une séance extraordinaire** du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec), et par visioconférence le mercredi 29 novembre 2023 à 18:00.

**Personnes présentes :** Paolo Galati, président; et Frédéric Greschner, directeur général par intérim.

**Personnes présentes par visioconférence :** Melissa Wall, commissaire et vice-présidente; Bob Pellerin, commissaire et vice-président substitut; Donna Anber, Barbara Barrasso, Anick Brunet, Vincent Cammisano et James Di Sano, commissaires; et Tara Anderson, commissaire-parent.

**Autres personnes présentes :** Giovanna Ortona, secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications par intérim; Robin Bennett, directeur du Service des ressources informationnelles; et Nathalie Senecal, directrice adjointe du Service des ressources humaines.

**Autres personnes présentes par visioconférence :** Lynda DaSilveira, directrice des Services pédagogiques; Florence Delorme, directrice du Service des affaires scolaires et de l'organisation scolaire; Michel Dufour, directeur du Service des ressources matérielles et du transport; Chao Ling Pan, directeur du Service des ressources financières; Maxeen Jolin, coordonnatrice des communications; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

**Personnes absentes :** Olivia Landry, commissaire; et Chloée Alary et Stéphane Henley, commissaires-parents.

Le président ouvre la séance et vérifie le quorum auprès de la secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications par intérim.

La secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications par intérim constate le quorum et confirme que toutes les obligations légales pour la présente séance ont été respectées.

**HEURE : 18:02**

**1.0 Ouverture de la séance**

**1.1 Reconnaissance du territoire**

*J'aimerais rendre hommage à l'existence des Premières Nations en reconnaissant que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier se trouve sur le territoire traditionnel de la Nation kanien'keha:ka ou Nation mohawk.*

*Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la Nation mohawk est membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.*

*Dans un esprit de vérité, de réconciliation et de collaboration, nous honorons notre relation avec les communautés autochtones et respectons l'histoire, la culture et les langues des premiers peuples du Canada.*

## 2.0 Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour  
**CC-231129-CA-0033** IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil des commissaires du 29 novembre contenu au document n° CC-SWLSB-2023/11/29-CA-001 soit adopté sans modification.

**Adoptée à l'unanimité**

À la demande du président, la secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications par intérim explique les paramètres de la période de questions. Elle attire l'attention des personnes visionnant la séance en ligne à la section dans laquelle il leur est possible d'inscrire des questions. La période de questions n'est pas une plateforme de débats.

## 3.0 États financiers 2022-2023 et rapport du vérificateur externe

États financiers 2022-2023  
 et rapport du vérificateur  
 externe  
**CC-231129-FR-0034** ATTENDU QUE l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique* fait obligation à la commission scolaire de déposer ses états financiers annuels;

ATTENDU QUE la firme Amyot Gélinas, S.E.N.C.R.L., a terminé la vérification des documents comptables et des états financiers de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'exercice se terminant le 30 juin 2023;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*, un avis public a été donné le 11 novembre 2023;

ATTENDU QUE la commission scolaire a un excédent préliminaire de 31 722 804,13 \$;

ATTENDU QUE les états financiers 2022-2023, préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, démontrent ce qui suit :

Surplus accumulés au début de l'exercice :	1 701 277,41 \$
Retraitement des exercices antérieurs :	<u>(33 160 195,80)</u>
Déficit au début de l'exercice (après le retraitement) :	(31 458 918,39)
<u>Exercice en cours :</u>	
Revenus :	259 176 181,67 \$
Dépenses :	<u>227 453 377,54</u>
Surplus de l'exercice en cours :	31 722 804,13
Surplus accumulé à la fin de l'exercice :	263 885,74 \$

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité de vérification, les états financiers audités 2022-2023 de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'exercice se terminant le 30 juin 2023 soient reçus par le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tels qu'ils ont été présentés.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 4.0 Siègne vacant de commissaire

##### 4.1 Lettre de démission

Le président attire l'attention du conseil sur la lettre de démission reçue de la commissaire Karla Abraham Di Francesco de la circonscription électorale 2.

##### 4.2 Lancement de l'appel de candidatures

Le président remercie M<sup>me</sup> Abraham Di Francesco pour ses années de service auprès de la commission scolaire et lui souhaite, au nom du conseil, le meilleur des succès dans ses projets.

Lancement de l'appel de candidatures

ATTENDU QUE le poste de commissaire de la circonscription électorale n° 2 est devenu vacant le 16 novembre 2023;

**CC-231129-CA-0035**

ATTENDU QU'il est nécessaire de pourvoir le poste de commissaire dans les 30 jours, conformément à l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires*;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite publier un avis public afin d'obtenir des candidatures externes au poste vacant de commissaire dans la circonscription électorale n° 2;

ATTENDU QUE la secrétaire générale par intérim et le président par intérim mèneront une consultation auprès des membres du comité de parents le 7 décembre 2023 pour qu'ils puissent faire leurs commentaires ou leurs recommandations concernant les candidatures présentées au plus tard le 8 décembre 2023;

ATTENDU QUE le président convoquera une réunion du caucus le 18 décembre 2023 pour étudier les candidatures au poste de commissaire;

ATTENDU QU'une nouvelle ou un nouveau commissaire de la circonscription électorale n° 2 sera nommé(e) le 18 décembre 2023 et sera assermenté(e) lors de la prochaine séance ordinaire du conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'échéancier proposé tel qu'il apparaît au document n° SWLSB-2023/11/29-CA-002;

ET QUE la démarche décrite ci-dessous soit accomplie sans délai par la secrétaire générale par intérim.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 5.0 Division du territoire – Élections scolaires de novembre 2024

Division du territoire

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-230531-CA-0121, approuvant le projet de division du territoire aux fins des élections scolaires du 3 novembre 2024;

Novembre 2024

Élections scolaires

**CC-231129-CA-0036**

ATTENDU QUE, conformément à l'article 9 de la *Loi sur les élections scolaires*, un avis public concernant la division du territoire a été publié pour une durée de 15 jours, aux fins de consultation par les électeurs, dans le quotidien *Montreal Gazette* le 14 juin 2023;

ATTENDU QU'aucune réponse n'a été reçue avant la date limite du 29 juin 2023;

ATTENDU QUE l'article 9.6 de la *Loi sur les élections scolaires* stipule que le conseil des commissaires adopte une résolution approuvant la division du territoire avant le 31 décembre de l'année qui précède celle où se tient l'élection générale pour laquelle la division doit être effectuée;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Chloée Alary que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la division du territoire pour les élections scolaires du 3 novembre 2024, telle qu'elle apparaît au document n° SWLSB-2023/11/29-CA-003.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **6.0 Autorisation – Programme de formation professionnelle – Demande de renouvellement – High-Pressure Welding**

Autorisation – Programme de formation professionnelle	ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-180523-AE-0130 visant à obtenir une autorisation provisoire du ministère de l'Éducation pour l'enseignement du programme AVS 5734 High-Pressure Welding;
Demande de renouvellement	ATTENDU QUE la demande avait été faite en partenariat avec le Centre de services scolaire des Mille-Îles (CSSMI) et le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN);
High-Pressure Welding	ATTENDU QUE le programme est enseigné actuellement au Centre de formation Construc-Plus;
<b>CC-231129-AE-0037</b>	ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite appuyer la demande du CSSMI et du CSSRDN pour le renouvellement de cette autorisation provisoire pour les années 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite présenter une demande de renouvellement de l'autorisation provisoire pour l'enseignement du programme AVS 5734 High-Pressure Welding;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier présente au ministère de l'Éducation une demande de renouvellement de l'autorisation provisoire pour l'enseignement du programme suivant :

- AVS 5734 High-Pressure Welding

**Adoptée à l'unanimité**

Le directeur général par intérim se retire de la séance.

**HEURE : 18:15**

## 7.0 Ajout d'un nouveau système de ventilation – École primaire Twin Oaks

Ajout d'un nouveau système de ventilation

ATTENDU QU'UN nouveau système de ventilation est nécessaire dans la partie originale du bâtiment de l'école primaire Twin Oaks;

École primaire Twin Oaks

ATTENDU la publication de l'appel d'offres public n° 23-174-01 concernant l'ajout d'un nouveau système de ventilation à l'école primaire Twin Oaks et l'ouverture, le 9 novembre 2023, des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres;

**CC-231129-MR-0038**

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat relatif à l'ajout d'un nouveau système de ventilation à l'école primaire Twin Oaks à Constructions Seni inc., au coût total de 3 493 854,00 \$, avant taxes, ou 3 734 466,99 \$, taxes nettes;

ET QUE l'engagement susmentionné soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tous les documents ayant trait à ce projet.

**Adoptée à l'unanimité**

## 8.0 Engagement d'une ou d'un commissaire à l'éthique substitut par intérim

Engagement d'un commissaire à l'éthique substitut par intérim

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté les résolutions n° CC190925-CA-0010 et CC-190925-CA0011 nommant les commissaires à l'éthique substitut n° 1 et n° 2;

**CC-231129-CA-0039**

ATTENDU QUE les commissaires à l'éthique n° 1 et n° 2 ont indiqué à la commission scolaire ne pas être disponibles pour une période indéterminée;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 9.1.4 du règlement n° BL2009-CA-17 : Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, le conseil des commissaires doit nommer par résolution une ou un substitut à la ou au commissaire à l'éthique, pour assurer son remplacement en cas d'absence ou d'empêchement;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Vincent Cammisano que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme immédiatement **M<sup>e</sup> Frédéric Henri** comme commissaire à l'éthique substitut, et ce, sur une base temporaire jusqu'à ce que le poste soit affiché et pourvu au moyen du comité de sélection;

ET QUE le commissaire à l'éthique substitut soit rémunéré seulement pendant le traitement d'une plainte et conformément au taux prévu au Règlement sur la rémunération des arbitres (RLRQ, c. C-27, r. 6).

**Adoptée à l'unanimité**

## 9.0 Nomination – direction générale

Le président exprime sa reconnaissance envers tout le monde pour avoir fait preuve de patience, étant donné que le processus de sélection d'un nouveau directeur général a pris un certain temps.

Nomination – direction  
générale

**CC-231129-CA-0040**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution n° CC-230705-CA-0006 visant à entamer la procédure d'embauche et qu'il a décidé d'effectuer une partie de ce processus de façon indépendante en engageant une ressource externe, conformément à l'article 4.1.1 de la politique n° 2012-CA-21, *Politique de recrutement et d'embauche d'un directeur général et d'un directeur général adjoint* (ci-après, « la Politique »);

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution n° CC-230705-CA-0008 visant à former un comité de sélection pour s'occuper de l'embauche d'une directrice générale ou d'un directeur général, conformément au paragraphe 4.2.1 de la Politique;

ATTENDU QUE le comité de sélection doit fournir une recommandation au conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, conformément au paragraphe 4.2.5.5 de la Politique;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection ont fait une recommandation unanime pour le poste de direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Barbara Barrasso que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à l'embauche de Russel Copeman en tant que directeur général de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, qui prend effet le 15 janvier 2024;

ET QUE le président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier soit autorisé à signer tout document donnant plein effet au contrat de travail.

**Adoptée à l'unanimité**

Le nouveau directeur général, Russell Copeman, et le directeur général par intérim intègrent la séance.

**Heure : 18:18**

Le président souhaite la bienvenue à M. Copeman à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, indiquant qu'il a eu l'occasion de travailler avec lui au cours des cinq dernières années en tant que membre de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) et qu'il fait preuve d'une grande passion envers l'éducation. Le conseil est convaincu qu'il est un leader tourné vers l'avenir, et toutes et tous ont hâte de travailler avec lui.

M. Copeman remercie le conseil de son vote de confiance et ajoute qu'il est ravi de se joindre à cette commission scolaire. Prendre en charge le rôle de directeur général est un défi stimulant et il a hâte de travailler avec toute l'équipe. Il indique qu'il se réjouit vraiment à l'idée de travailler avec le directeur général par intérim, une personne qui est très admirée et constitue un membre essentiel au sein de cette commission scolaire. Il fait remarquer qu'il voue une grande passion à l'éducation en anglais et espère être en mesure d'aider la commission scolaire à continuer d'atteindre des résultats exceptionnels, tout en desservant des élèves de tous âges de la meilleure façon possible.

Le président remercie M. Copeman pour les bons mots. Il poursuit en remerciant le directeur général par intérim, au nom du conseil, pour son travail exceptionnel. Des remerciements sont également adressés à la directrice générale adjointe par intérim pour avoir accepté de remplacer le directeur général adjoint pendant qu'il assumait le rôle de directeur général par intérim.

M. Copeman intégrera officiellement la commission scolaire le 15 janvier 2024.

#### **10.0 Période de questions**

La secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications par intérim confirme qu'il n'y a aucune question.

#### **11.0 Clôture de la séance**

Le président remercie toutes les personnes présentes d'avoir assisté à la séance de ce soir et exprime à nouveau sa reconnaissance au nouveau directeur général et au directeur général par intérim.

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anick Brunet que la séance soit levée.

**Adoptée à l'unanimité**

**HEURE : 18:29**

**PROCHAINE SÉANCE → ORDINAIRE → 13 décembre 2023**